

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 MAI 2016**

Délibération  
n° 2016.05. 55.B

**Candidature au projet  
européen INTERREG  
- Projet Rehabilite :  
demande de  
subvention**

**LE DIX NEUF MAI DEUX MILLE SEIZE à 18h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 mai 2016**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Guy ETIENNE à Jean-François DAURE

**Excusé(s)** :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, François NEBOUT

**Absent(s)** :

Guy ETIENNE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.05. 55.B**

Rapporteur : **Monsieur le Président**

**CANDIDATURE AU PROJET EUROPEEN INTERREG - PROJET REHABILITE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Identifié comme un territoire actif dans les domaines de la transition et de l'efficacité énergétiques, GrandAngoulême a été sollicité fin 2015 pour participer au projet REHABILITE dans le cadre du programme européen INTERREG – Espace Sud-Ouest européen.

Le consortium créé pour le projet REHABILITE regroupe 9 partenaires dont 3 en France, 4 en Espagne et 2 au Portugal, sous le pilotage de l'Agence de l'Energie d'Estrémadure.

A l'échelle du consortium global, le budget du projet est de 1 733 000,00 €, avec un concours de l'Union Européenne sollicitée à hauteur de 1 299 750,00 €.

Suite à la manifestation d'intérêt et à une première analyse des services de l'Union européenne, le projet a été admis en Phase 2, afin de finaliser sa candidature. Le Comité de programmation rendra sa décision sur celle-ci le 30 juin 2016.

Les activités proposées sont les suivantes :

1. Capitalisation des politiques innovantes de réhabilitation énergétique  
Benchmarking, recueil de données pour identifier les meilleures politiques et projets de réhabilitation énergétique et méthodes de financement à l'échelle européenne, adaptées aux besoins des partenaires,
2. Outils de renforcement des stratégies énergétiques régionales  
Via une plateforme : appui aux porteurs de projets locaux (conseil, études, expertise) pour le développement de projets de construction, rénovation et transition énergétiques innovants,
3. Validation de ces outils et actions-pilotes  
Le consortium a souhaité confier à GrandAngoulême la conduite d'une expérimentation. En lien avec les politiques menées localement, l'action-pilote de GrandAngoulême consisterait à préfigurer la mise en place de modes de financement alternatif en soutien à la transition énergétique du territoire. Deux pistes seraient ainsi explorées, au travers d'une monnaie locale et d'un outil de financement participatif.

En appui à la conduite opérationnelle du projet, sont prévues des tâches transversales de gestion (administrative et financière) de projet, communication et évaluation.

La durée du projet est de 30 mois, du 1er juillet 2016 au 30 décembre 2018.

Le plan de financement prévisionnel de REHABILITE, sur ces 30 mois, serait le suivant :

Dépenses en € (TTC)		Recettes en €	
Ressources humaines	62 100,00	FEDER (INTERREG SUDOE) – 75%	137 437,50
Coûts indirects (frais administratifs...) et préparation de la candidature	10 930,00	Autofinancement GrandAngoulême – 25%	45 812,50
Frais de transport, hébergement	10 370,00		
Communication, accueil d'événements	10 000,00		
Etudes, audits	9 850,00		
Action-pilote sur les modes de financements alternatifs	80 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>183 250,00</b>		<b>183 250,00</b>

Au regard de ces éléments et dans la perspective de la décision européenne qui interviendra le 30 juin 2016,

**Je vous propose :**

**DE SOLLICITER** une subvention européenne aux fins de la mise en œuvre du projet européen REHABILITE sur notre territoire, en lien avec les 8 partenaires européens ;

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus, pour un montant de 183 250,00 € sur une durée de 30 mois, impliquant une participation financière de GrandAngoulême à hauteur de 45 812,50 € sur la même période, comme contrepartie à la subvention européenne de 137 437,50 € (75%) sollicitée

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cet objectif et à signer tous les documents afférents à cette candidature puis, en cas d'approbation de celle-ci, à la conduite et au suivi du projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  20 mai 2016	<u>Affiché le :</u>  20 mai 2016